



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le jeudi 25 mars Deux Mille Vingt et Un, à 14 heures, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nuls – Blancs – Abstention : 0

Nombres de présents : 28

Exprimés : Pour 28 – Contre 0

Présents : Mesdames MAHIER Manuela, CASTELEIN Christèle, THOMINET Odile, GRUNEWALD Martine, PIC Anna, BELLIOU-DELACOUR Nicole, MOUCHEL Evelyne, LAINE Sylvie, MARTIN MORVAN Véronique, BIHEL Catherine et Messieurs MARGUERITTE David, COQUELIN Jacques, ARRIVE Benoît, LAMORT Philippe, BRIENS Éric, LECHATREUX Jean-René, CATHERINE Arnaud, HEBERT Dominique, CROIZER Alain, LERENDU Patrick, LEMYRE Jean-Pierre, DENIS Daniel, BOUILLON Jean-Michel, BARBE Stéphane, MAUQUEST Jean-Pierre, LEQUILBEC Frédéric, DIGARD Antoine, BAUDIN Philippe.

Excusés : Madame LEROSSIGNOL Françoise et Messieurs FAGNEN Sébastien, ASSELINE Yves, MABIRE Edouard, FAUCHON Patrick, DE BOURSETTY Olivier, LEJAMTEL Ralph.

Réf – n° B10_2021

OBJET : Parc d'Activité des Fourches – Commune de Cherbourg-en-Cotentin – Aliénation d'un terrain d'activité pour l'implantation du cabinet dentaire BATTEUX/LANGEVIN

Exposé

Par courrier daté du 12 février 2020, le cabinet dentaire BATTEUX/LANGEVIN a sollicité la Communauté d'Agglomération du Cotentin, afin d'acquérir un lot sur le Parc d'Activité des Fourches sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin en vue de construire un nouveau bâtiment.

L'entreprise

Le cabinet dentaire BATTEUX/LANGEVIN est actuellement installé 37, rue Marcel Sembat, commune déléguée d'Equedreville-Hainneville. Cinq chirurgiens-dentistes y exercent

actuellement. Le cabinet souhaite disposer d'un cabinet correspondant davantage au besoin actuel d'exercice de la profession et d'accueil des patients.

Projet poursuivi par l'entreprise

Le lot 76 du Parc d'Activité des Fourches, sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin, d'une surface d'environ 1 772 m², a retenu l'attention du cabinet. Cette structure souhaite y implanter un projet de construction d'environ 450 m² constitué de quatre cabinets dentaires de consultation, d'un cabinet bloc opératoire destiné à la chirurgie, deux salles d'attente, deux salles d'apprentissage à l'hygiène et de repos patients, une stérilisation ainsi que des espaces dédiés à l'équipe soignante. Il est également prévu deux locaux indépendants de la structure à disposition d'autres professions médicales ou paramédicales.

Après consultation du service du Domaine, le tarif proposé pour cette aliénation est de 15,24 € / m².

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° DEL2020_180 du 8 décembre 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :

- **Aliène** le lot n°76 d'une superficie d'environ 1 772 m², la surface exacte étant déterminée par document d'arpentage établi par géomètre-expert, situé sur Parc d'Activité des Fourches sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin à la SCI BATTEUX/LANGEVIN ou toute autre société pouvant s'y substituer pour la réalisation de ce projet, moyennant le prix de 15,24 € HT du m²,
- **Dit** que la recette correspondante sera imputée au budget principal, article 7015, ligne de crédit 75485,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

PJ : Plan du lot

Le Président,

David MARGUERITTE

